



LA MONNAIE DE PARIS EN S.A. ? AUDIENCE AU MINISTERE

Le 28 septembre, malgré les difficultés rencontrées avec la direction voire le ministère lui même pour obtenir un rendez-vous, le syndicat CGT à été reçu par M. HUWART, conseiller social du ministre.
Nos fédérations, Finances et Travailleurs de l'Etat, ont largement œuvré pour que cette réunion ait lieu et nous les en remercions.

Le sujet principal, vous vous en doutez, fait suite à l'annonce faite par le PDG, le 20 juillet 2016, du passage de la Monnaie de Paris en S.A.

M.HUWART a tenté de nous rassurer: « il y a bien une réflexion engagée sur ce sujet par la direction de la Monnaie de Paris. Le PDG a le droit de réfléchir à l'avenir de l'EPIC y compris à un changement de statut en S.A. Mais un dossier de ce type, tout aussi bien ficelé soit-il, relève du pouvoir législatif.
« A ce stade, le changement de statut n'est donc pas envisagé ».

M.HUWART affirme qu'il n'y aura pas de changement de statut des Monnaies et Médailles tant que ce gouvernement et ce ministre seront en poste.

Nous sommes aussi intervenus sur les emplois qui deviennent de plus en plus précaires (25 ETP intérimaires sur Pessac) avec des conséquences néfastes pour l'entreprise:

- Perte des savoirs faire.
- Problèmes de sécurité (vols)...

Il nous paraît important de fidéliser les nouveaux entrants afin d'être en mesure d'assurer nos missions de service publique et régaliennne, le cœur même de notre activité.

Il est certain qu'avec un salaire plus attractif que nous appelons le salaire de l'honnêteté et qui est appliqué aux ouvriers de l'Etat nous ne serions pas confrontés à ce genre de problèmes.

Nous avons aussi évoqué certaines de nos revendications:

- Intégration des primes pour le calcul de la pension de retraite.

Réponse: ce dossier fait partie d'un chantier ouvert par la Fonction publique.

- Mi-temps thérapeutique.

Réponse: le conseiller va avertir le Ministre et M. Beaux, et les mettre en relation sur ce dossier.

- Dossier amiante.

Il est urgent de relancer une demande de reconnaissance de site amiante. Dossier compliqué à mettre en œuvre, c'est pourquoi nous demandons une aide pour faire avancer ce dossier. La FNTE s'est proposée de nous aider en parallèle.

Réponse : M REGATZO se rapprochera des OS.

MMalgré le discours du conseiller social sur le changement de statut, des questions restent sans réponse. En effet si le gouvernement et ce ministre ne veulent pas de S.A pourquoi laissent – ils continuer cette réflexion ? Aucune autre perspective envisagée ?

Déjà la direction revient sur certaines affirmations comme le fait que ça ne changerait rien pour les personnels. Après les premières « réflexions » :

- Possible que les Contractuels soient obligés de cotiser pour le chômage.

Cela voudrait dire une baisse de salaire !

- Possible que leur couverture maladie change.

- Possible que leur régime de retraite(IRCANTEC) bascule vers le régime général.

L'IRCANTEC garantit un régime de retraite au sein même de la fonction publique pour les contractuels qui y travaillent.

- Démantèlement de l'activité industrielle notamment sur Pessac, la question reste entière.
- Sur l'occupation du 11 quai de Conti par une SA.
- Attaque sur les statuts des personnels qu'ils soient contractuels ou à statut.
- Crainte pour l'emploi dans le secteur industriel comme dans le tertiaire.
- Crainte sur le « Travailler au Quai Conti » bâtiment pour lequel l'EPIC a budgété 75 millions d'euros.

Nous l'avons dit à la direction et au ministère, quel que soit le discours pour nous et au vu du résultat dans d'autres entreprises, c'est :

ZERO CONFIANCE !

C'est pourquoi la CGT entend poursuivre toutes les démarches qui seront nécessaires à l'abandon pur et simple de ce projet que nous considérons comme néfaste.

Néfaste pour l'entreprise et ses missions de service publique et régalienne.

Néfaste pour ses personnels tous statuts confondus.

LA S.A. NE DOIT PAS ÊTRE L'ALTERNATIVE